



Rapport d'Orientation Budgétaire 2022
de la
Communauté de Communes de la Save au Touch

Conseil communautaire du 25 novembre 2021

Prévu par l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget primitif. Il s'agit d'une étape essentielle de la vie démocratique de la collectivité.

Les obligations d'information et de transparence du DOB ont été renforcées par la loi NOTRe et la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022.

A l'occasion de ce débat d'orientation budgétaire, un rapport doit être présenté sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

La loi NOTRe et son décret d'application de 2016 ajoutent une dernière obligation : le rapport, dans les collectivités de plus de 10 000 habitants doit comporter, au titre de l'exercice en cours, ou le cas échéant du dernier exercice connu, les informations relatives à la structure des effectifs, à la durée effective du travail et aux dépenses de personnel.

Ce rapport donne lieu à un débat en conseil communautaire. Il est pris acte de ce dernier par une délibération spécifique.

Table des matières

Table des matières	3
1. Introduction.....	4
2. Contexte	5
2.1 Le contexte économique et financier.....	5
2.2 L'évolution du taux de chômage : le chômage pourrait retomber à 7,6 %.....	6
2.3 La loi de finances 2022 et son impact pour les collectivités locales	6
3. Les outils introduits en matière de gestion et les décisions financières prises	7
3.1 Le Plan Pluriannuel d'investissement PPI.....	7
3.2 L'étude de KPMG : la rétrospective et la prospective financière.....	8
3.3 La révision libre des AC (l'incorporation de la dotation de solidarité communautaire DSC dans l'attribution de compensation AC)	11
3.4 Le transfert de charges de la compétence PLU.....	12
4. La projection de la situation financière de la CCST fin 2021	14
4.1 L'anticipation de la clôture des comptes	14
4.2 L'évolution des taux d'épargnes.....	14
4.3 L'évolution des dépenses	15
4.4 L'évolution des recettes	18
4.5 L'état de la dette	20
5. Les orientations budgétaires pour 2022	22
5.1 Les orientations en recettes de fonctionnement.....	22
5.2 Les orientations en dépenses de fonctionnement.....	23
5.2.1. Les charges à caractère général	23
5.2.2. Les charges de personnel	25
5.2.3 Les atténuations de produits.....	26
5.2.4 Les autres charges de gestion courante et les charges financières	27
5.3 Les orientations budgétaires en investissement.....	27
6. Le Budget Annexe – Zones d'activités économiques.	28
6.1 Etat des dernières cessions de terrain	28
6.2 Présentation du résultat de fonctionnement 2021.....	28
6.3 Présentation du résultat d'investissement 2021	28

1. Introduction

Le budget 2022 est le second véritable réel budget de la mandature. Il vient donc prolonger les premières bases de l'ambition que la nouvelle gouvernance porte pour la Communauté de Communes.

Cette action, dans la continuité et le respect des actions du mandat précédent, a pour objectif de faire de notre territoire un pôle d'équilibre à l'ouest de l'agglomération toulousaine. Pour cela il est important que la communauté de communes amplifie son action, assume l'ensemble de ses compétences et devienne ainsi un véritable outil au service de ses communes membres, du territoire et surtout de ses habitants.

Fort de cette ambition et dans un contexte toujours incertain, le bureau communautaire a jugé nécessaire dès 2020 d'engager des actions fortes en soutien au monde économique, en faveur du développement durable mais aussi de se doter des compétences nécessaires au bon fonctionnement de l'institution.

Cette dynamique, au service de tous, prendra toute son ampleur en 2022, ce rapport d'orientation budgétaire le démontre.

2. Contexte

2.1 Le contexte économique et financier

Le rythme de la reprise observé ces dernières semaines a été plus rapide qu'initialement escompté, mais les incertitudes sanitaires continuent de constituer un fort aléa.

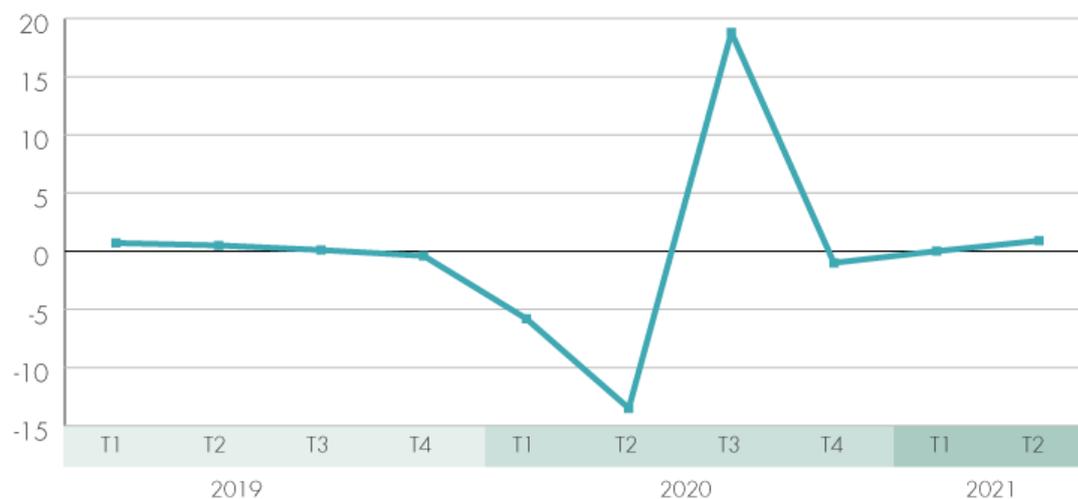
Depuis le début des réouvertures en mai, les signes d'un redressement rapide de la consommation et de l'activité se multiplient, avec notamment le vif rebond de la consommation en biens, des ventes dans le commerce de détail, des dépenses par cartes bancaires, et des indicateurs de mobilité des Français.

La confiance des ménages en la situation économique a également fortement progressé. Elle a dépassé en juin sa moyenne historique, pour la première fois depuis le début de la crise sanitaire. Cela laisse présager une reprise vigoureuse de la consommation.

Ce rebond est essentiellement porté par les secteurs jusqu'ici les plus affectés par les mesures sanitaires, à savoir les services marchands, en particulier l'hébergement-restauration et les autres secteurs liés aux loisirs et au tourisme, tandis que l'activité reste également bien orientée dans l'industrie et le bâtiment.

ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DU PIB EN VOLUME

EN %



Source : *lafinancepourtous.com* d'après INSEE



Conséquence d'une reprise économique plus dynamique qu'anticipé, le gouvernement a relevé, lundi 11 octobre, sa prévision de croissance pour 2021 à 6,25 % – elle était précédemment de 6 % –, s'alignant ainsi sur les prévisions de la plupart des grandes institutions.

2.2 L'évolution du taux de chômage : le chômage pourrait retomber à 7,6 %

Ce rebond de l'économie française survient après une récession historique en 2020 du fait de la crise sanitaire, qui a provoqué une chute de 8 % du produit intérieur brut. Si le gouvernement affichait une volonté de « *prudence* » jusqu'ici, le succès de la campagne de vaccination et la mise en place du passe sanitaire cet été, qui n'a pas eu d'effets importants sur l'activité, lui permettent désormais de revoir légèrement ses ambitions.

2.3 La loi de finances 2022 et son impact pour les collectivités locales

Pour le dernier budget du quinquennat, l'heure est encore à la relance et à la dépense même si l'exécutif annonce la fin du « quoi qu'il en coûte ».

Présenté en conseil des ministres ce mercredi 22 septembre 2021, le projet de loi de finances pour 2022 prévoit une augmentation de la dépense publique de 11 milliards d'euros. Mais pour les collectivités, les mesures sont pour le moment assez succinctes.

Il est moins dense en dispositions que les projets de loi de finances des années précédentes, les PLF de dernière année présidentielle sont traditionnellement peu propices aux réformes structurantes pour les collectivités

Stabilité des dotations

Comme l'avait annoncé Olivier Dussopt, le ministre délégué chargé des comptes publics, le gouvernement maintient les dotations de fonctionnement et d'investissement aux collectivités locales.

La DGF reste stable en 2022, avec 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal et 8,5 pour les départements, soit 26,8 milliards d'euros au total

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales sont en progression de 525 millions d'euros par rapport à la loi de finances 2021.

Pour soutenir l'investissement local dans le cadre de la relance, les collectivités bénéficieront de 276 millions d'euros de crédits de paiement en 2022 au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle.

En parallèle, environ 500 millions d'euros de dotations de soutien à l'investissement local (300 millions d'euros au titre de la DSIL et 100 millions d'euros pour la dotation rénovation thermique et la dotation régionale d'investissement) devraient être décaissés en 2022 au titre du plan de relance.

Le budget entérine également l'abondement supplémentaire de 350 millions d'euros de dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Des mesures encore en suspens

Plusieurs mesures devraient être ajoutées par le gouvernement par amendement gouvernemental au parlement, à commencer par le plan d'investissement. Ce plan d'investissement d'une trentaine de milliards sur 5 ans « pour bâtir la France de 2030 » voulu par le président de la République n'est pas encore arbitré mais il sera bien ajouté pendant les discussions parlementaires.

3. Les outils introduits en matière de gestion et les décisions financières prises

En 2021, la communauté de communes de la Save au Touch s'est dotée d'outils de gestion spécifiques permettant une meilleure visibilité financière pour les années à venir :

- Un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) présenté et validé en bureau communautaire de septembre 2021.
- Une rétrospective/prospective menée de concert par le cabinet KPMG et les services de la CCST.

Par ailleurs, des décisions financières importantes ont été prises lors du second semestre 2021.

- L'incorporation de la dotation de solidarité communautaire dans l'attribution de compensation.
- Le transfert de charges de la compétence PLU.

3.1 Le Plan Pluriannuel d'investissement PPI

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (**PPI**) est un outil d'analyse financière prospective. Il permet aux collectivités locales et territoriales de planifier leurs investissements sur le long terme (au moins 5 ans), et donc de financer les travaux préventifs ou curatifs nécessaires à leurs infrastructures.

Il dresse la liste de l'ensemble des projets programmés par les élus pour le territoire, et des financements qui leurs sont attribués chaque année, sur 5 ans.

L'objectif est de faire coïncider la programmation physique des investissements, autour du recensement des opérations d'investissement projetées et de la planification temporelle des réalisations en cours, avec le programme de financement.

Le PPI doit recouvrir l'ensemble des projets d'investissement et décline les financements nécessaires à leur réalisation.

L'idéal est de caler le PPI sur la durée d'un mandat politique. Il s'agit toutefois d'un document glissant qui doit permettre de faire le lien avec le mandat suivant et d'intégrer les restes à réaliser des projets non terminés du mandat en cours.

Le PPI doit intégrer une logique financière pour les simulations prospectives et la construction du budget primitif, une logique de pilotage pour l'aide à la décision et l'analyse transversale et une logique opérationnelle pour la lisibilité, le suivi, l'évaluation des projets.

Suite aux différents échanges de Monsieur le Président avec l'ensemble des maires, les souhaits ont été synthétisés dans le tableau suivant :

Le PPI 2022-2026

	2022	2023	2024	2025	2026	Total	Coût de fonctionnement
DEPENSES							
Investissement courant	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000	3 500 000	
Investissement courant OM	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000	
Composteurs/biodéchets	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	600 000	
Pool routier	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000	
Effort pool routier	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	1 200 000	
Pistes cyclables	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	1 250 000	
Colonnes enterrées	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000	
Ouvrage d'arts	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	1 200 000	
Total investissements récurrents	3 150 000	15 750 000					
Centre Social Lévignac	610 000					610 000	10 000
Centre Social Plaisance			600 000	900 000		1 500 000	150 000
MSAP - Agence France service				500 000		500 000	50 000
TEOMI	550 000					550 000	
PCAET	295 000	195 000	70 000	70 000	70 000	700 000	
Aire de lavage	150 000					150 000	
PLPDMA Ciiink	140 000	40 000	40 000	30 000	15 000	265 000	40 000
Planification		520 000				520 000	
Accueil Gens du Voyage	300 000	1 500 000				1 800 000	
Total investissements exceptionnels	2 045 000	2 255 000	710 000	1 500 000	85 000	6 595 000	
SUBVENTIONS							
Pool routier	330 000	330 000	330 000	330 000	330 000	1 650 000	
Total investissements récurrents	330 000	1 650 000					
Centre Social Lévignac	100 000					100 000	
Centre Social Plaisance				300 000		300 000	
Planification		20 000				20 000	
Total investissements exceptionnels	100 000	20 000	-	300 000	-	420 000	
SOLDE							
Investissements récurrents	2 820 000	14 100 000					
Investissements exceptionnels	1 945 000	2 235 000	710 000	1 200 000	85 000	6 175 000	



© 2020 KPMG France, membre français du réseau KPMG International constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

59

3.2 L'étude de KPMG : la rétrospective et la prospective financière

Cette mission s'est articulée en 2 phases :

Phase 1 : Audit et évaluation rétrospective dont les enjeux étaient de :

- Mesurer l'évolution de la situation financière de la communauté au travers des équilibres financiers depuis 2014
- Définir le niveau de solvabilité de l'intercommunalité
- Expliquer les évolutions significatives et approfondir la gestion de l'intercommunalité
- Situer l'intercommunalité par rapport aux EPCI de même catégorie

Phase 2 : Détermination de marges de manœuvre dans le cadre du mandat (2021-2026)

- Evaluer la capacité financière tendancielle de la communauté de communes
- Vérifier la faisabilité des projets envisagés

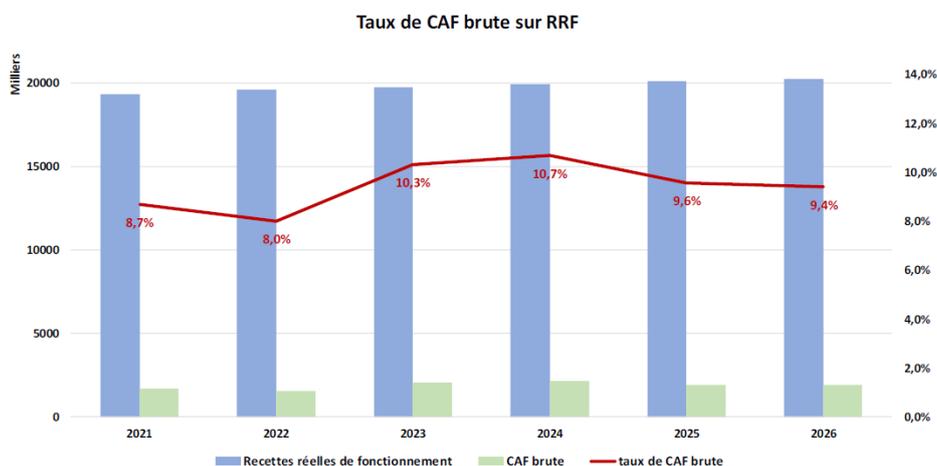
Le scénario retenu par les services teste la sensibilité du budget intercommunal sur :

- la réalisation du PPI dans son entièreté (y compris les subventions et les coûts de fonctionnement induits)
- le respect de l'équilibre financier de la section de fonctionnement,
- l'assurance d'un taux d'épargne brute avoisinant la valeur plancher fixée à 10%,
- le maintien du fond de roulement à 4 mois d'activité

En projetant de réaliser l'exhaustivité du PPI présenté précédemment, les taux d'épargnes sont satisfaisants en effet :

- le taux d'épargne brute ne descend pas sous le seuil des 8% des recettes réelles de fonctionnement,
- l'épargne nette du remboursement de la dette se stabilise aux alentours de 1,1M€.

Projection financière 2021-2026 au fil de l'eau Le taux d'épargne brute



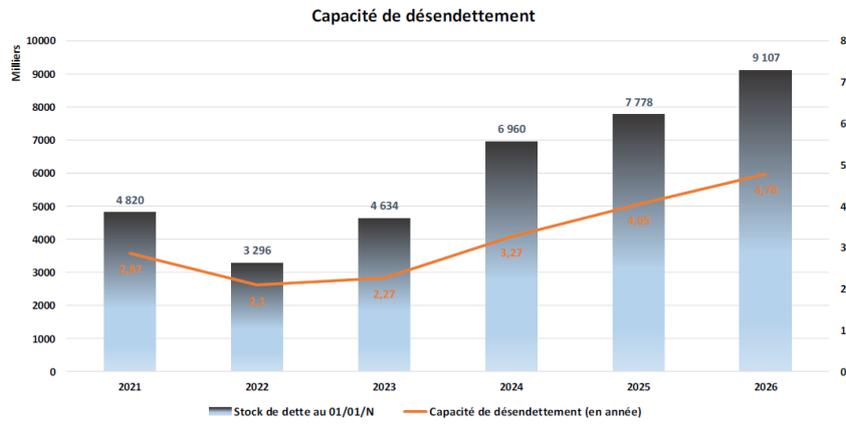
© 2020 KPMG France, membre français du réseau KPMG International constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

61

Ce scénario impose le recours à l'emprunt sur l'ensemble de la période prospective mais la capacité de désendettement n'excède pas les 5 années pour un seuil prudentiel fixé à 8 ans.

Projection financière 2021-2026 au fil de l'eau

Capacité de désendettement



© 2020 KPMG France, membre français du réseau KPMG International constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

62

3.3 La révision libre des AC (l'incorporation de la dotation de solidarité communautaire DSC dans l'attribution de compensation AC)

La dotation de solidarité communautaire (DSC) est une variable d'ajustement pour la CCST dans le cadre du pacte fiscal et financier actuel.

Cependant, plus qu'une variable, cette ressource est importante voire capitale pour certaines communes pour équilibrer le budget.

Chaque année, le montant de la DSC versée aux communes membres varie en fonction des critères votés au sein du conseil communautaire.

S'il s'agit d'une enveloppe globale de 2 350 000€ pour la CCST, la répartition a une incidence sur chaque budget communal.

Afin de cristalliser ces enveloppes communales, il a été proposé d'incorporer ces montants au sein de l'attribution de compensation.

Cette décision a également l'avantage de sanctuariser cette dotation dans le temps et préserver l'avenir notamment dans le cas d'une fusion avec une autre intercommunalité à plus ou moins long terme.

Communes	AC 2021 (hors transfert PLU)	DSC 2021	AC 2022 (hors transfert PLU)
La Salvetat Saint-Gilles	143 772.43	304 019.88	447 792.31
Lasserre-Pradère	-11 903.00	122 502.99	110 599.99
Léguevin	1 194 039.92	481 011.71	1 675 051.63
Lévignac	20 675.00	122 738.58	143 413.58
Mérenvielle	36.00	69 348.48	69 384.48
Plaisance du Touch	1 376 438.20	1 181 354.66	2 557 792.86
Sainte Livrade	-7 579.00	69 023.71	61 444.71
Totaux	2 715 479.55	2 350 000.00	5 065 479.55

3.4 Le transfert de charges de la compétence PLU

La compétence PLU a été transférée à la CCST en 2018 mais n'avait pas fait l'objet de transfert de charges.

Afin de rectifier cette situation, le cabinet KPMG a été mandaté afin d'organiser le transfert de charges de cette compétence.

Plusieurs réunions d'informations et de suivi ont été organisées, la commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie à deux reprises, plusieurs scénarii ont été étudiés, l'un d'eux a été approuvé selon le tableau ci-joint.

Scénario 3 : évaluation dérogatoire à 3.02€ par habitant avec anticipation du recrutement d'un cadre B

	AC actuelles au 01/01/2021	Charges transférées évaluation dérogatoire 3.02€/hab	Nouvelle AC après transfert PLU évaluation dérogatoire 3.02€/hab
La Salvetat Saint Gilles	143 772.43	25 960.00	117 812.43
Lasserre-Pradère	-11 903.00	4 727.00	-16 630.00
Léguevin	1 194 039.92	28 949.00	1 165 090.92
Lévignac	20 675.00	6 501.00	14 174.00
Mérenvielle	36.00	1 505.00	-1 469.00
Plaisance du Touch	1 376 438.20	58 303.00	1 318 135.20
Sainte-Livrade	-7 579.00	828.00	-8 407.00
Totaux	2 715 479.55	126 773.00	2 588 706.55

Au terme de ces décisions, les attributions de compensation des communes seront les suivantes au 1^{er} janvier 2022 :

Communes	AC au 01/01/2021	Révision libre des AC	Transfert charges PLU	AC au 01/01/2022
La Salvetat Saint Gilles	143 772.43	304 019.88	25 960.00	421 832.31
Lasserre Pradère	-11 903.00	122 502.99	4 727.00	105 872.99
Léguevin	1 194 039.92	481 011.71	28 949.00	1 646 102.63
Lévignac	20 675.00	122 738.58	6 501.00	136 912.58
Mérenvielle	36.00	69 348.48	1 505.00	67 879.48
Plaisance du Touch	1 376 438.20	1 181 354.65	58 303.00	2 499 489.85
Sainte-Livrade	-7 579.00	69 023.71	828.00	60 616.71
	2 715 479.55	2 350 000.00	126 773.00	4 938 706.55

4. La projection de la situation financière de la CCST fin 2021

4.1 L'anticipation de la clôture des comptes

Malgré le contexte sanitaire complexe, les comptes de la communauté de communes de la Save au Touch restent sains :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat reporté au 1 ^{er} janvier 2021	+ 8 390 020.31 €	+ 182 567.61 €
Estimation résultats 2021	+ 1 332 582.00 €	- 3 414 700.00 €

Il convient de préciser que ces résultats sont des estimations susceptibles d'évoluer jusqu'à la fin de l'exercice comptable 2021.

4.2 L'évolution des taux d'épargnes.

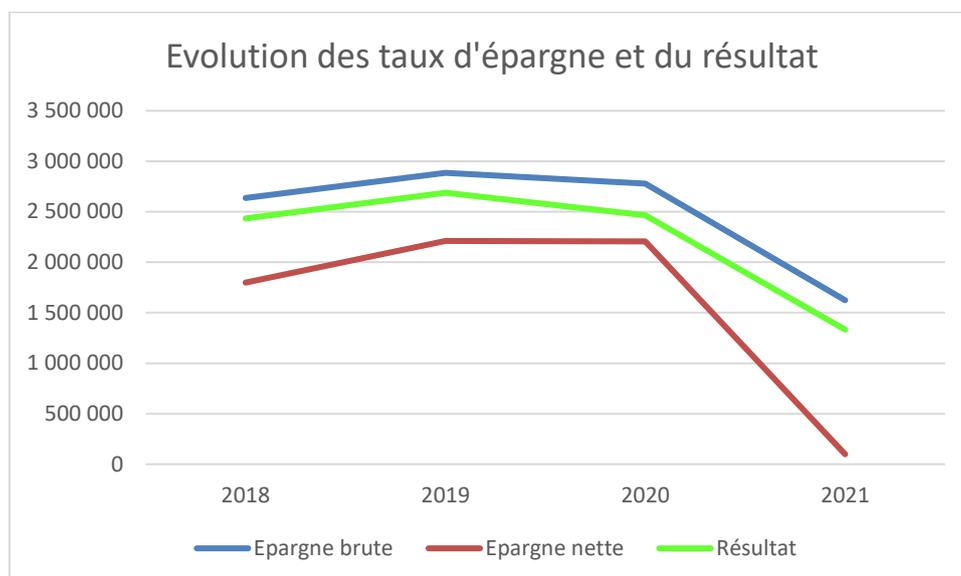
La situation financière d'une collectivité s'évalue au regard de ses taux d'épargnes.

Il y a trois épargnes qui sont analysées :

- **L'épargne de gestion** : L'épargne de gestion est composée des recettes de la commune déduction faite des dépenses de la commune hors dette, c'est-à-dire dans le remboursement des intérêts et du capital de la dette. Cela correspond à l'excédent que dégagerait la commune si elle n'avait aucun endettement.
- **L'épargne brute** : L'épargne brute constitue l'excédent budgétaire annuel en fonctionnement. Les intérêts de la dette sont donc soustraits à ce calcul. Cela représente la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice.
- **L'épargne nette** : L'épargne nette (ou CAF nette) correspond à la l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette. Elle correspond à sa capacité à financer les investissements nouveaux pour l'année.

Pour la communauté de communes, les épargnes évoluent comme suit :

Année	2018	2019	2020	2021e
Epargne brute gestion courante	2 767 687 €	3 000 507 €	2 880 662 €	1 726 582€
- Charges d'intérêt	131 152 €	115 184 €	102 905 €	103 000€
Epargne brute	2 636 535 €	2 885 323 €	2 777 757 €	1 623 582€
- Capital emprunts remboursés	839 662 €	674 588 €	563 832 €	1 525 000€
Epargne nette	1 796 873 €	2 210 735 €	2 213 925 €	98 582€



On note une forte diminution des taux d'épargne de la communauté de communes en 2021.

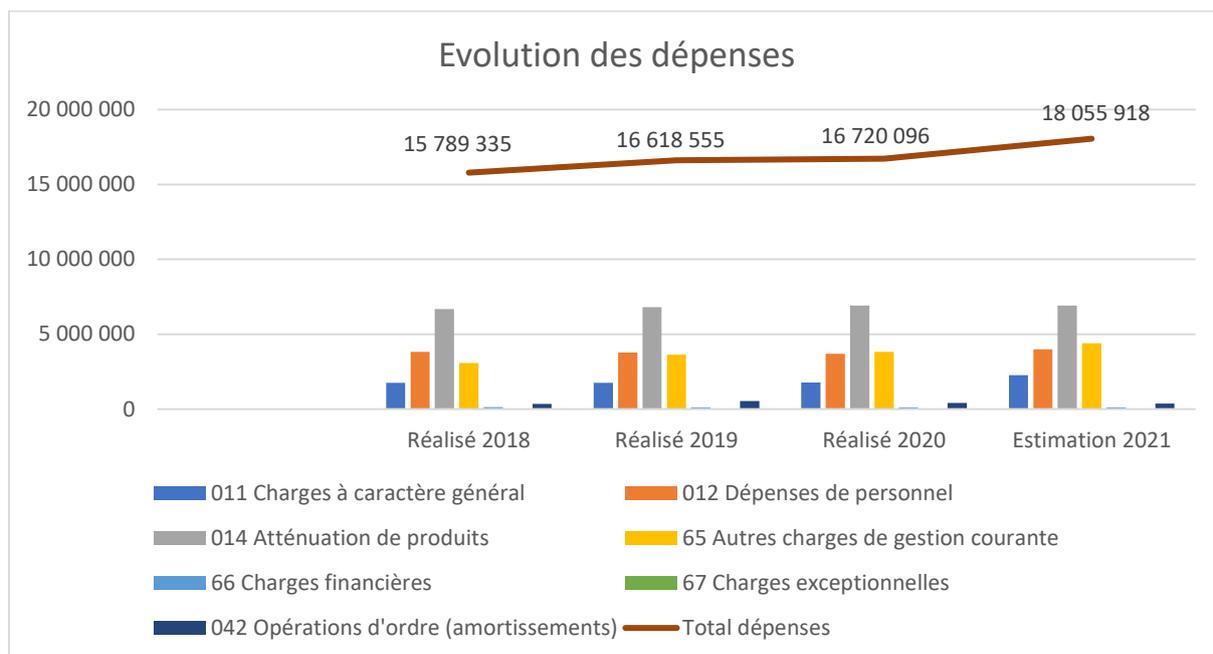
Cette évolution s'explique par plusieurs facteurs dont les plus significatifs sont :

- Une augmentation prévue de la masse salariale due aux recrutements pour organiser l'intercommunalité,
- Un virement exceptionnel de 250 000€ du budget principal vers le budget annexe de la ZAE pour financer des investissements,
- Les fortes dépenses liées à la mise en place de la TEOMI,
- Les dépenses liées au PLPDMA,
- Les dépenses liées au PCAET,
- Et particulièrement le remboursement anticipé d'un emprunt voirie à hauteur d'un million d'euros.

4.3 L'évolution des dépenses

Les dépenses de la communauté de communes de la Save au Touch se répartissent comme suit :

	2018	2019	2020	2021e
Charges à caractère général	1 744 073 €	1 763 306 €	1 780 653 €	2 270 000 €
Dépenses de personnel	3 814 519 €	3 770 213 €	3 690 566 €	4 000 000 €
Atténuation de produits	6 678 864 €	6 808 365 €	6 916 418 €	6 916 418 €
Autres charges gestion courante	3 076 547 €	3 632 597 €	3 826 975 €	4 400 000 €
Charges financières	131 152 €	115 184 €	102 905 €	103 000 €
Charges exceptionnelles	584 €	0 €	0 €	1 500 €
Opérations d'ordre (amortissements)	343 596 €	528 890 €	402 579 €	365 000 €
Total	15 789 335 €	16 618 555 €	16 720 096 €	18 055 918€



Chapitre 011 : Charges à caractère général

Une certaine stabilité des dépenses globales est à noter de 2018 et 2020.

Comme cela avait été précisé en début d'année, la CCST a engagé un certain nombre de programmes et d'actions significatives pour le mandat 2020-2026.

Il convient de citer l'impact des études TEOMI, la poursuite du PLPDMA, du PCAET, sans oublier l'année 2020 très exceptionnelle au cours de laquelle les tournées de collectes des déchets avaient suivi un rythme ralenti.

Chapitre 012 : Dépenses de personnel

Comme il avait été précisé précédemment, les charges de personnel de l'exercice 2020 ne reflétaient pas une organisation optimale.

La baisse des dépenses de personnels constatées de 2018 à 2020, pourrait paraître incohérente au regard des dynamiques naturelles ordinairement constatées sur ce type de chapitre s'explique essentiellement par le non-remplacement d'agents partis sous l'équipe précédente (Direction Générale, Service Marchés publics, Direction des Ressources Humaines...). Le choix avait alors été fait de laisser à la gouvernance suivante la possibilité de structurer les équipes et de procéder aux recrutements après les élections.

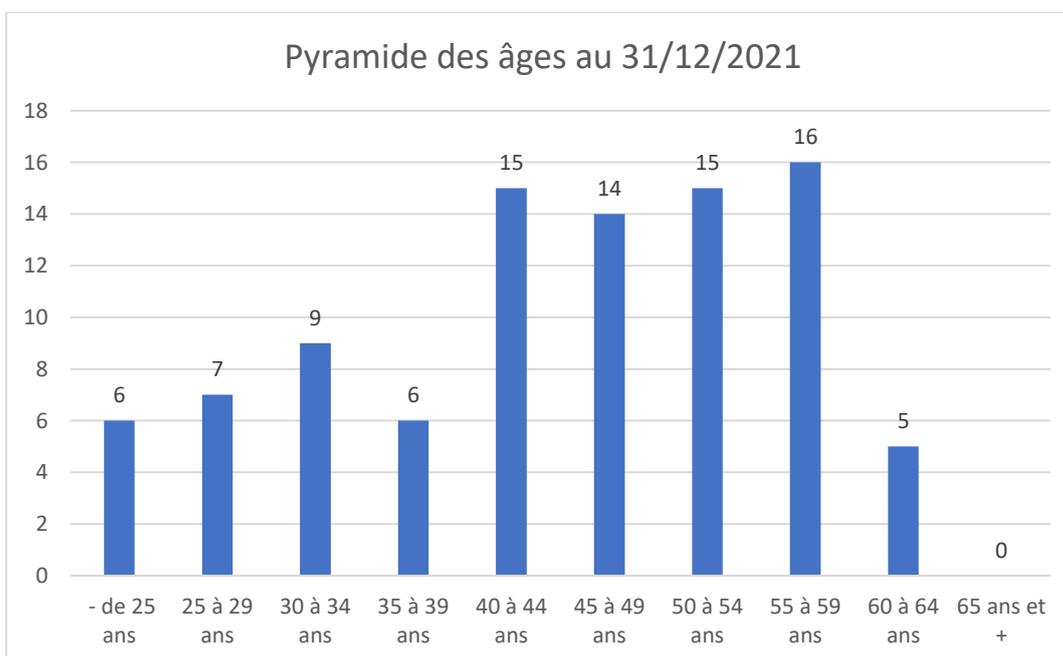
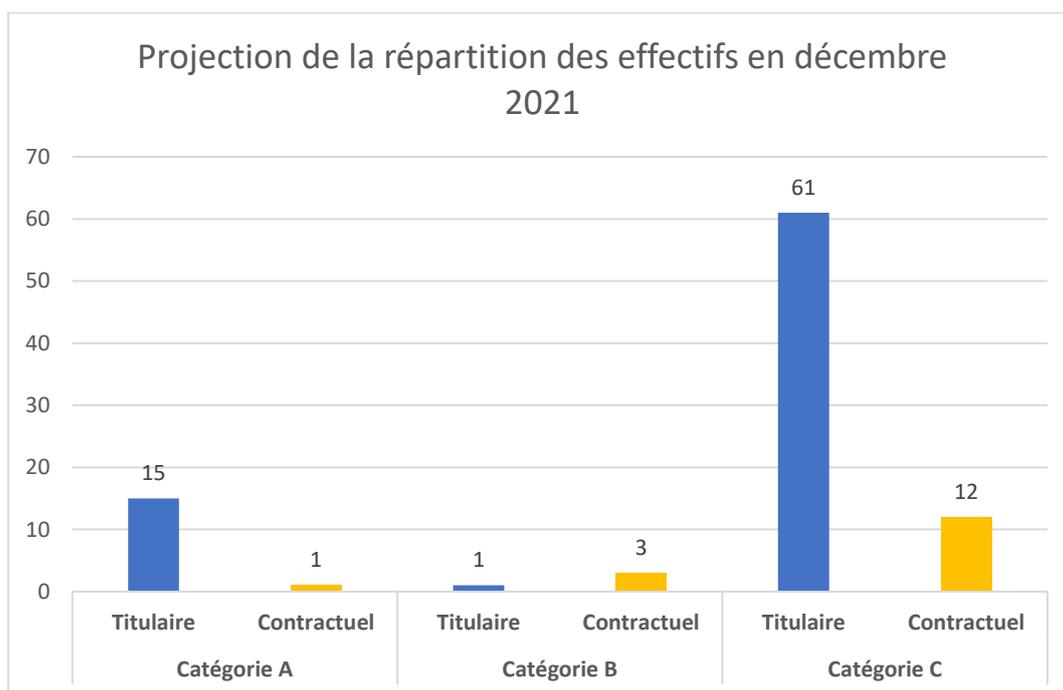
Ces premiers recrutements ayant eu lieu en 2020, ils se sont poursuivis en 2021

La CCST a vu ainsi ses équipes se restructurer dans la plupart des services :

- Responsable planification,
- Développeur économique, et soutien au commerce de proximité,

Mais également sur les services supports :

- Informaticien,
- Chargé des carrières des agents,
- Chargé de communication,
- Directrice marchés publics et juridique



Chapitre 014 : Atténuation de produits

Ce chapitre comprend les données financières suivantes :

- Attributions de compensation versées aux communes,
- Dotation de solidarité communautaire,
- Le FNGIR (compensation de la suppression de la taxe professionnelle),
- Une provision pour imprévus

Ce chapitre n'a pas évolué de 2020 à 2021.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

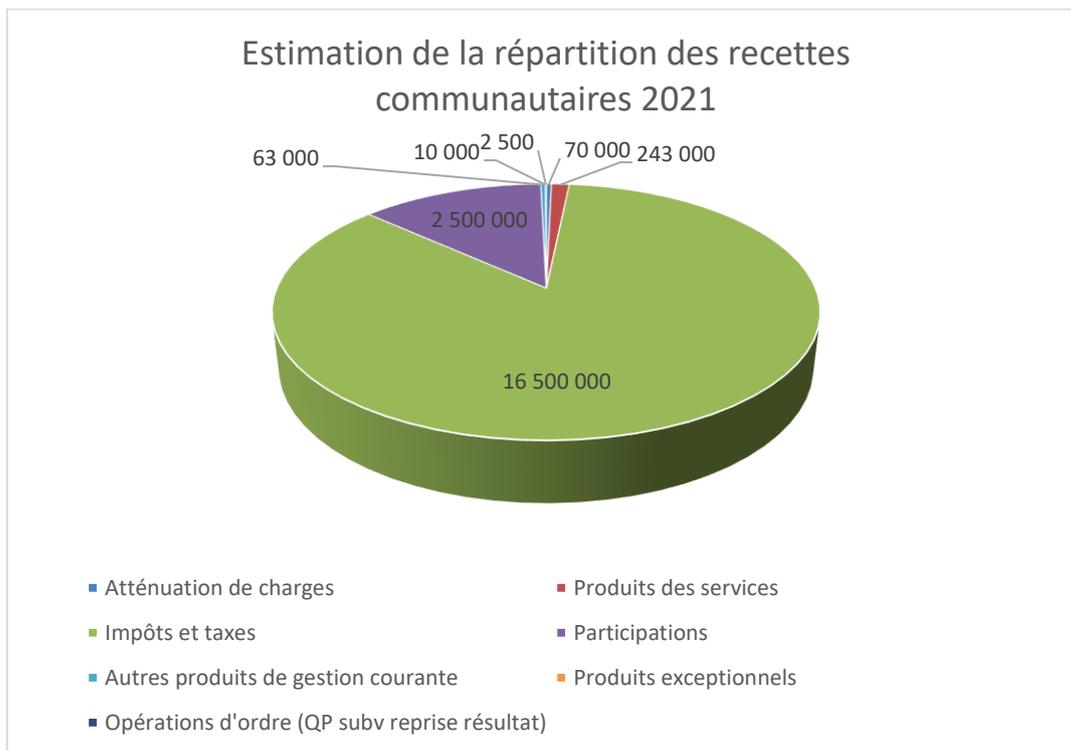
Ce chapitre retranscrit :

- l'ensemble des participations versées aux différents syndicats (DECOSSET, Bouconne,...)
- les indemnités des élus,
- la participation à l'AUAT et au SMEAT
- une participation de 250 000€ du budget principal au budget annexe ZAE pour financer les travaux d'aménagement.

4.4 L'évolution des recettes

Les recettes communautaires sont essentiellement constituées par les inscriptions au chapitre 73 - impôts et taxes.

	2018	2019	2020	2021e
Atténuation de charges	57 078 €	78 518 €	60 180 €	70 000 €
Produits des services	460 792 €	309 438 €	228 868 €	243 000 €
Impôts et taxes	15 394 815 €	16 276 427 €	16 436 447 €	16 500 000 €
Participations	2 169 005 €	2 310 605 €	2 369 779 €	2 500 000 €
Autres produits gestion courante	91 549 €	113 079 €	76 987 €	63 000 €
Produits exceptionnels	19 453 €	214 067 €	10 089 €	10 000 €
Opérations d'ordre	31 179 €	4 850 €	2 110 €	2 500 €
Total	18 223 871 €	19 306 984 €	19 184 460 €	19 388 500 €



Chapitre 013 : Atténuation de charges

Il s'agit essentiellement des remboursements obtenus sur salaires de la part de la CPAM ou notre assurance privée.

Chapitre 70 : Produits des services

Ce chapitre regroupe :

- la facturation aux communes des services assurés par la communauté de communes (service ADS,
- la refacturation de logiciels mutualisés,
- les régies de recettes des centres sociaux,
- la refacturation des mises à disposition de personnel au niveau du CCAS de Plaisance
- la vente de composteurs,

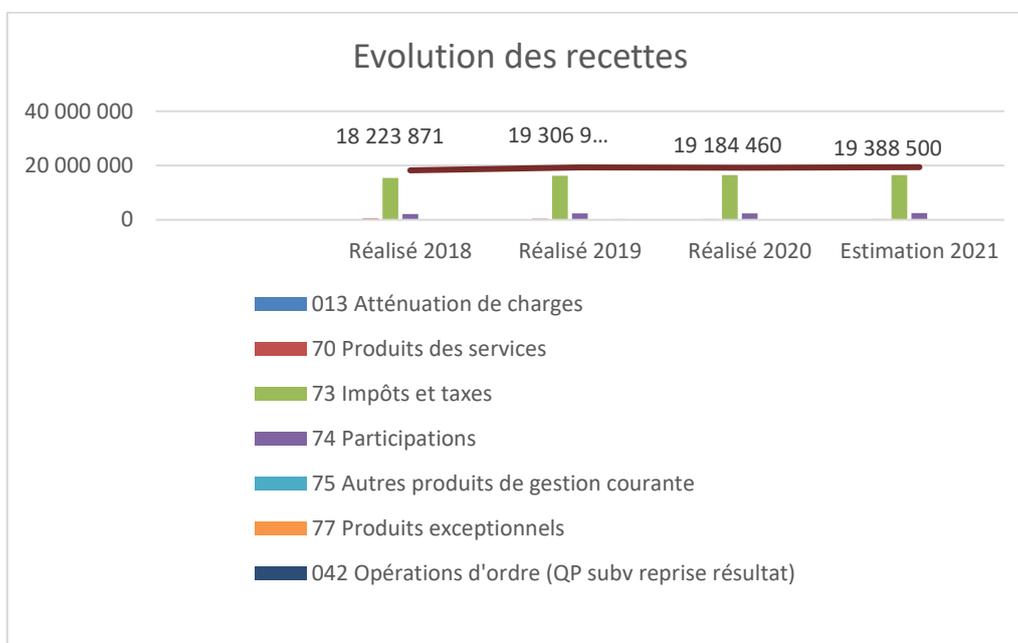
Chapitre 73 : Impôts et taxes

Le chapitre Impôts et taxes regroupe les revenus liés à la fiscalité, taxe d'habitation réduite, cotisation économique territoriale, Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux - IFER, Taxe sur les Surfaces Commerciales TASCOM, mais aussi à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et l'attribution de compensation payées par certaines communes et depuis 2021 une fraction de la TVA nationale en remplacement de la taxe d'habitation.

Chapitre 74 : Participations

Le chapitre Participations regroupe les versements perçus par la communauté de la part de l'Etat, à savoir la DGF et les compensations fiscales, mais également de ses partenaires (Caisse d'Allocations Familiales et CITEO).

L'évolution des recettes se répartit comme suit :



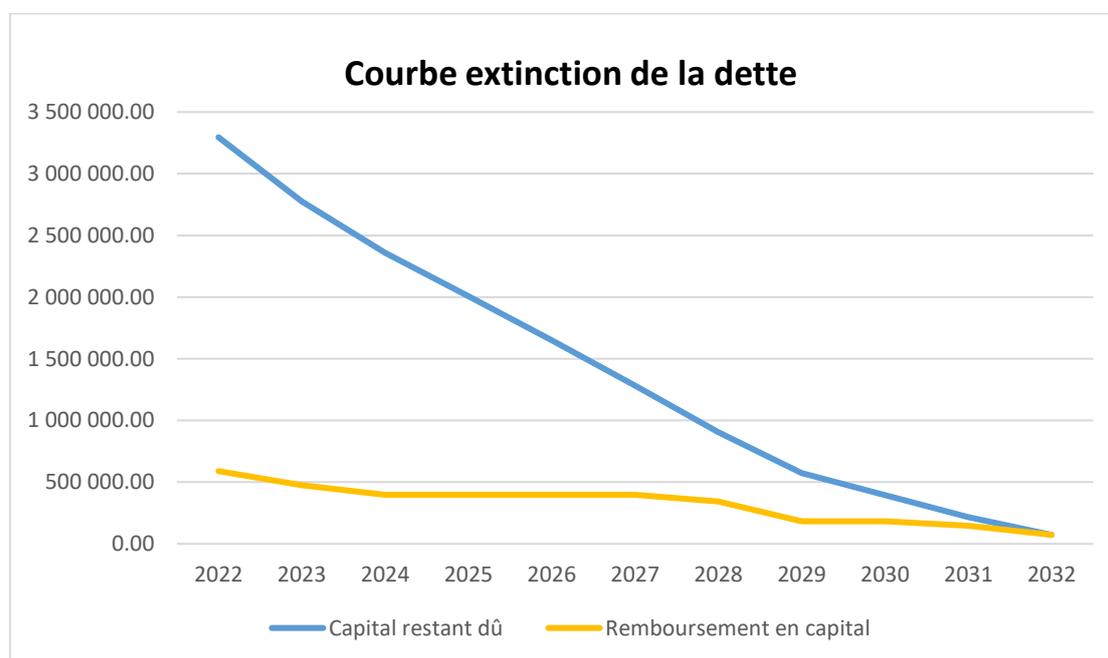
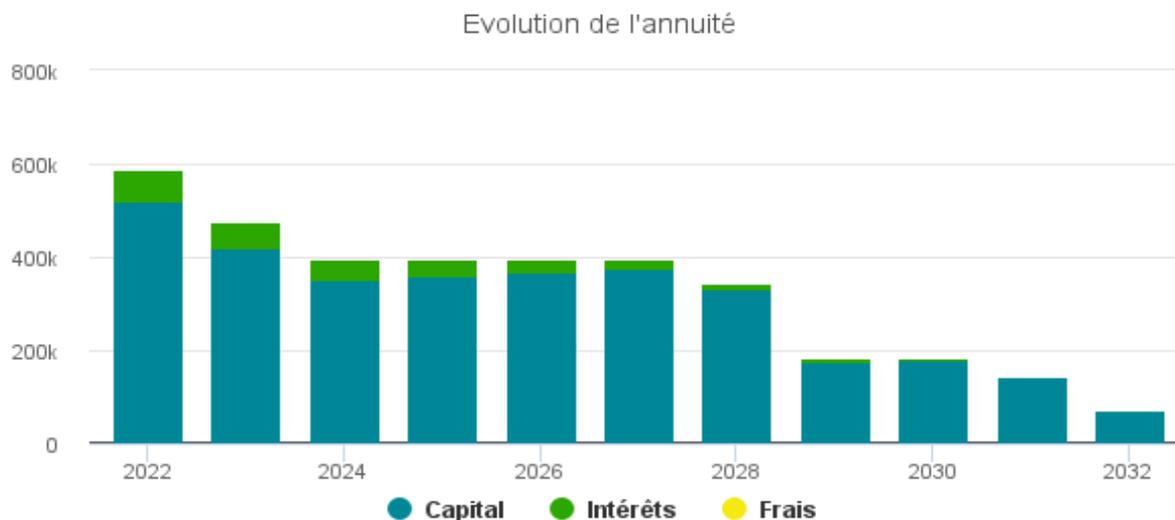
4.5 L'état de la dette

La communauté de communes de la Save au Touch est endettée à hauteur de 3 295 736.31 euros

Année	Objet	Montant emprunté	Durée de l'emprunt	Durée résiduelle	Taux	Capital restant dû au 01/01/2022
2007	Voirie 2006	1 000 000.00 €	15	1,59	3.800	64 595.96 €
2008	Pool Routier 2007	800 000.00 €	15	2,36	4.580	106 724.21 €
2008	Siège Social CCST	500 000.00 €	15	2,53	4.580	77 383.23 €
2008	Extension du Garage BOM	96 645.25 €	15	2,92	0.000	12 886.25 €
2013	Voirie, trottoirs, pistes cyclables 2012 et 2013	2 500 000.00 €	15	7,58	3.380	1 281 682.82 €
2015	Travaux de Voirie 2015-2016	500 000.00 €	15	9,92	1.840	316 345.63 €
2016	Emprunt Voirie 2016	1 000 000.00 €	15	11,00	1.000	699 387.37 €
2017	Investissement voirie 2017	1 000 000.00 €	15	11,59	1.340	736 730.84 €
Total						3 295 736.31 €

Pour mémoire, un emprunt d'un million d'euros a été remboursé par anticipation en juin 2021.

La courbe d'extinction de sa dette, c'est à dire l'évolution de la dette de la collectivité sans signature de nouvel emprunt, est la suivante :



L'indice Klopfler ou indice de solvabilité (ou capacité de désendettement) est un indicateur très utilisé pour mesurer la solvabilité d'une collectivité. Ce ratio compare le niveau de l'épargne brute – qui sert à couvrir en priorité les remboursements de dette – à celui de l'encours de dette, qui mesure les futurs remboursements.

Pour la CCST, le ratio de solvabilité s'établit à 2.03 ans, ce qui en fait une excellente durée puisque l'endettement d'une collectivité est considéré comme bon dès lors que le ratio est inférieur à 8.

En effet, même si l'épargne brute s'est réduite en 2021, la CCST a fait un gros effort de remboursement de sa dette à hauteur de plus de 1 520 000€ permettant ainsi de maintenir un ratio d'un très bon niveau.

Par ailleurs, dans la classification dite « Gissler »¹, la totalité de l'encours de la CCST se trouve classifiée en 1A c'est-à-dire une dette absolument saine.

5. Les orientations budgétaires pour 2022

Conformément aux engagements de la nouvelle gouvernance, le mandat 2020-2026 sera l'occasion pour la communauté de communes de se structurer davantage pour pouvoir intégrer les compétences nécessaires à son fonctionnement, accompagner davantage les communes membres et augmenter la qualité de service public apporté aux citoyens mais aussi de se doter d'une identité forte et reconnue par les citoyens.

En complément 2022 verra une mutualisation plus forte s'opérer avec d'une part l'intégration de la commune de Plaisance du Touch dans le service commun ADS (Autorisations du Droit des Sols) et le choix fait par le bureau communautaire de la structuration effective d'un service planification suite à la prise de compétence PLUI en 2018 qui n'était jusqu'alors pas assumée.

Enfin, c'est en 2022 que se termineront les dépenses nécessaires à la mise en place de la TOEMI².

5.1 Les orientations en recettes de fonctionnement

Pour la construction de son budget 2022, la communauté de communes estimera prudemment ses recettes notamment au regard des aléas que la crise économique fait peser sur ses recettes fiscales, bien plus soumises à la situation de l'activité économique nationale que les produits fiscaux communaux.

Aucune action sur les taux intercommunaux n'est proposée pour le budget 2022.

¹ La charte de bonne conduite signée entre les établissements bancaires et les collectivités locales en 2009 a permis la mise en place d'une classification des produits structurés (classification dite « Gissler ») et la rénovation des annexes budgétaires des collectivités territoriales relatives à la dette. Cela a amélioré de façon significative l'information des élus et des citoyens sur la dette publique locale, notamment sur les risques liés aux emprunts structurés.

² Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

5.2 Les orientations en dépenses de fonctionnement

L'ambition politique se retranscrira dans les dépenses affichées de la communauté de communes.

5.2.1. Les charges à caractère général

En 2022, les charges à caractère général connaîtront une diminution de l'ordre de 13%.

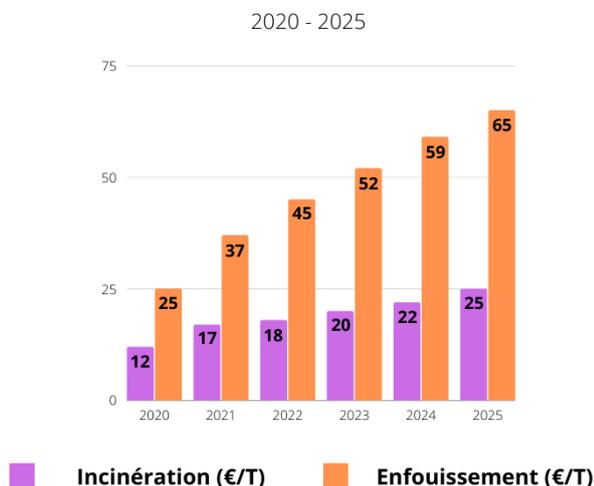
Cette diminution particulièrement importante de plus de 400 000 euros entre les budgets 2021 et 2022 s'explique par les coûts de mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative déjà engagés sur 2021 (réalisation d'une enquête auprès de tous les foyers et une communication adaptée et continue), ainsi que les dépenses liées au PLPDMA et au PCAET mandatées l'exercice en cours.

Comme indiqué dans le précédent ROB, le budget 011 reviendra vers des étiages plus raisonnables en 2022.

En complément des dépenses récurrentes pour le fonctionnement des services de la CCST (externalisation collectes en centre-ville, carburants, fluides, énergies, entretien de la voirie, animation des centres sociaux, etc...), d'autres nouvelles dépenses viendront impacter ce budget :

- L'augmentation de la TGAP³ (1 euro par tonne en 2022 pour une production de déchets incinérés de 11 000 tonnes soit une augmentation de l'ordre 11 000 euros),

Evolution du coût de la TGAP selon le mode de traitement (enfouissement ou incinération) en €/T



Source : Source AMORCE 2019

- La continuité des actions lancées dans le cadre du PLPDMA :
 - De nouvelles actions pour la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires (50 000 euros),
 - Les engagements financiers liés aux actions engagées pour la réduction des déchets (Cliiink, ...) (40 000 euros),
 - Collecte de biodéchets en point d'apport volontaires (80 000 euros),
- La poursuite et l'aboutissement du PCAET (50 000 euros),

³ Taxe Générale sur les Activités Polluantes

- La continuité des actions de la CCST en soutien aux acteurs économiques (plateforme jachedansmaville-save-touch.fr),
- Une assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des contrats d'assurance de la CCST et des communes membres (15 000 euros),
- Une étude sur les mobilités (100 000 euros),
- Une enveloppe pour la révision du PLH (30 000 euros)
- Une prévision budgétaire de 100 000 euros pour la réalisation d'un schéma de développement économique,
- Des actions de communication liée à la création du nouveau logo et de notre nouvelle identité pour 65 000 euros,
- Une enveloppe de 100 000 euros pour la direction générale au titre de provision pour toute action nécessaire.

5.2.2. Les charges de personnel

En 2022, des mesures gouvernementales viendront jalonner la gestion des Ressources Humaines :

Le temps de travail

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 propose trois mesures principales qui viendront amender les principes liés au temps de travail :

- Fin des dérogations à la durée hebdomadaire de travail de 35h00 dans la fonction publique territoriale, soit 1 607h par an ; le comité technique, en séance du 19 octobre 2021, a recueilli un avis favorable à l'application des 1607h00 à compter du 01.01.2022 et l'instauration d'un cycle hebdomadaire unique pour l'ensemble des personnels, à hauteur de 37h00.
- Harmonisation des autorisations d'absence pour raisons familiales
- Introduction du télétravail comme mode d'organisation du travail : le comité technique, en sa séance du 19 octobre a entériné les modalités de mise en œuvre du télétravail au sein des services de la communauté de communes. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2022, les agents dont les fonctions sont réputées éligibles au télétravail pourront en faire la demande pour 1 journée par semaine.

Plusieurs réunions d'information et de concertation ont eu lieu avec l'ensemble des services tout au long de l'année, ces dispositions seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2022.

La gestion des carrières

- Introduction en 2021 de la rupture conventionnelle pour les fonctionnaires territoriaux, un agent de la collectivité en a bénéficié cette année.

A ces dynamiques sur laquelle la collectivité n'a pas de prises, s'ajoutent les effets de choix de gestion interne :

- Le plan pluriannuel d'accès à la fonction publique de certains agents contractuels a pu être maintenu, conformément aux engagements pris en Comité Technique. La poursuite de la politique de lutte contre l'emploi précaire permettra au 1^{er} janvier 2022 de stagiairiser deux agents contractuels.
- Le développement de la politique de formation pour le développement des compétences et des parcours de carrière
- La qualité de vie au travail sera également un fort enjeu de ce début de mandat : des actions relatives à l'amélioration des conditions de travail ont d'ores et déjà été initiées (équipements de protection et de bureau)

Les lignes directrices de gestion

Introduites par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, les lignes directrices de gestion définissent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois, effectifs et des compétences. En outre, elles fixent les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Il s'agit d'un véritable document de référence pour la gestion des ressources humaines qui permet de formaliser la politique RH de la collectivité, en favorisant certaines orientations.

Pour la communauté de communes de la Save au Touch, elles ont été adoptées en séance du Comité Technique du 19 octobre 2021.

L'évolution de la masse salariale

La maîtrise de la masse salariale reste une priorité des élus mais cette année les charges de personnel connaîtront une hausse importante de l'ordre de 6% en inscription budgétaire.

Cette évolution s'explique par les mesures détaillées plus haut mais surtout par la volonté de la nouvelle gouvernance d'engager une démarche permettant de structurer les services de la communauté de communes afin que l'intercommunalité puisse exercer l'ensemble de ses compétences au service des communes et des habitants du territoire.

Le budget 2022 intégrera, en année pleine, les impacts cette structuration.

Le premier volet consistait à doter les services des moyens humains nécessaires au fonctionnement de premier niveau de la structure. Il s'agit ici de pourvoir les postes, pour une part laissés vacants en 2020, indispensables au fonctionnement de la collectivité : direction, ressources humaines, service juridique, service informatique, communication, développement économique.

Le second volet va permettre la mise en place de services nécessaires soit à la mutualisation des compétences au sein de l'intercommunalité et de ses communes membres, soit au développement de services non assumés jusqu'ici :

- Mise en place d'un service planification, compétence transférée en 2018
- Développement du service ADS suite à l'intégration de Plaisance du Touch dans ce service au 1^{er} janvier 2022

Pour cela, la collectivité va accueillir, par transfert de droit 5 agents dont 4.8 ETC.

Une création de poste interviendra également au titre des missions mutualisées sur le champ de compétences de l'habitat.

Il est à noter qu'une partie de ces dépenses seront compensées par la refacturation de l'instruction des autorisations d'urbanisme à la commune de Plaisance du Touch à compter de 2023.

La création d'un Espace France Services verra le jour en 2022 et impliquera la création de 2 postes d'animateurs.

Par ailleurs, le comité technique, en sa séance du 19 octobre 2021 et à l'occasion des négociations relatives au temps de travail, a validé l'augmentation de la prime annuelle CIA passant de 200 à 400€ pour un temps complet, en activité sur 12 mois à compter de 2022.

En complément, les effets induits du GVT (glissement vieillesse technicité) et de l'avancement de carrière produiront à minima 1% de dépenses supplémentaires chaque année.

Enfin, un regard vigilant sera porté sur cette réorganisation des services afin de mettre en évidence les compétences et moyens humains de la collectivité et de les répartir avec efficacité au service de son bon fonctionnement.

5.2.3 Les atténuations de produits

Les atténuations de produits sont anticipées comme stables autour de 6 870 000 euros. Elles regroupent :

- Les attributions de compensation versées aux communes (4 938 706 euros),

- La dotation de solidarité communautaire est quant à elle incorporée à l'attribution de compensation (2 350 000 euros pour mémoire),
- Le FNGIR : fonds national de garantie individuel des ressources (1 831 456 euros),
- Une provision de 100 000 euros pour anticiper des éventuelles possibilités d'allègements fiscaux au niveau du tissu économique du territoire.

5.2.4 Les autres charges de gestion courante et les charges financières

Les autres charges de gestion courante seront en baisse par la non-reconduction de l'enveloppe dédiée au fonds L'Occal par rapport à 2021 (100 000 euros).

Les charges financières seront en légère baisse du fait du remboursement de la dette engagé.

5.3 Les orientations budgétaires en investissement

Tout comme en fonctionnement, le budget investissement viendra retranscrire les ambitions fortes de la communauté de communes qu'elle entend porter dans ses périmètres de compétences.

La communauté de communes de la Save au Touch investira notamment en faveur de la transition énergétique et la réduction des déchets. Ces dépenses représenteront ainsi plus de 17% répartis :

- Une enveloppe de près de 220 000 euros pour la réalisation de pistes cyclables,
- Etudes et acquisition d'équipements pour la mise en place de la TEOMI à hauteur de 190 000 euros,
- Dans le cadre du PLPDMA, l'achat de composteurs à hauteur de 300 000 euros et 140 000 euros pour le dispositif CLIINK.

En outre, la poursuite des travaux de voiries programmés dans le pool routier (1 100 000 euros en investissement et plus de 330 000 euros en fonctionnement pour l'entretien des voiries).

En cours d'acquisition chez le notaire, le centre social de la Vallée de la Save bénéficie d'une enveloppe de plus de 600 000 euros pour la rénovation complète, l'aménagement et les équipements de cette structure.

Une enveloppe de 150 000 euros est provisionnée sur le budget 2022 pour réaliser une aire de lavage des bennes à ordures ménagères sur le site de la CCST.

L'investissement pour l'entretien des ouvrages d'art restera important avec notamment le remplacement d'une buse à Lévigac (90 000 euros), et divers travaux d'entretien pour 60 000 euros.

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage est actuellement en cours de refonte. Toutefois, il est acquis que la communauté de communes de la Save au Touch est en déficit de capacité d'accueil et devra investir pour répondre aux nouvelles obligations qui émergeront de ce travail. Ainsi, 300 000 euros sont provisionnés pour permettre d'engager les études liées à la réalisation d'une aire d'accueil de grand passage.

D'autres dépenses permettront l'entretien du patrimoine de la collectivité (entretien des centres sociaux, programme de remplacement des bennes à ordures ménagères, acquisition de matériel communautaire, informatique, ...) ainsi que les études nécessaires du fait de la prise de compétences planification PLU.

6. Le Budget Annexe – Zones d’activités économiques.

Le développement économique est une compétence obligatoire depuis le 01 janvier 2017. En ce qui concerne la communauté de communes, elle dispose de trois zones d’activités clôturées, à savoir :

- sur la Commune de la Salvetat Saint Gilles : Taure
- sur la Commune de Plaisance du Touch : Rivière, Bourgogne.

Sur la zone de La Ménude, le lotissement Charcot est en fin de commercialisation et fait l’objet d’un budget annexe assujéti à la TVA. Ce budget porte l’achèvement des travaux du lotissement Charcot, les travaux de finitions de Ménude 1 et 2 et la vente de dernières parcelles de terre.

Le budget annexe 2022 s’inscrira dans la continuité de celui de 2021.

6.1 Etat des dernières cessions de terrain

N° de parcelle	Acheteur	Prix de vente HT	Date acte notarié
BL 46	Sté Denjean	27 750.00	Dossier en instruction étude notariale
BI 110	Très proche d’une zone d’habitation		

6.2 Présentation du résultat de fonctionnement 2021

Résultat de fonctionnement reporté au 01/01/2021 :	- 136 966.51 €
Estimation du résultat de fonctionnement 2021 :	+ 143 000.00 €
Estimation du résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2021 :	+ 6 033.49 €

6.3 Présentation du résultat d’investissement 2021

Résultat d’investissement reporté au 01/01/2021 :	+ 27 816.47 €
Estimation du résultat d’investissement 2021 :	0 €
Estimation du résultat d’investissement cumulé au 31/12/2021 :	+ 27 816.47 €

Il convient de préciser que ces résultats sont des estimations susceptibles d’évoluer jusqu’à la fin de l’exercice comptable 2021.